



Conditions générales

Nos conditions générales (CG) pour les contrats d'abonnements, les cartes de séances et les cures.

1. Champ d'application et CG

1.1 Les présentes conditions générales (CG) de Marie-Claire Diserens, coach sport et nutrition, rue du Chaffard 44, 1170 Aubonne, s'appliquent à toutes les actions juridiques relatives au cours semi-privés, privés, cures, stages et utilisation du matériel d'entraînement proposés. Les conditions divergentes ou contraires à ces CG sont sans effet, même si aucune opposition expresse n'a été émise à leur égard.

1.2 La conclusion de contrats d'abonnement se fait exclusivement selon les conditions des présentes CG, dans leur version en vigueur au moment de la conclusion. Il existe des dispositions particulières pour certains services et produits. Ces conditions spéciales prévalent sur les présentes CG qui, le cas échéant, s'appliquent à titre complémentaire.

1.3 Marie-Claire Diserens se réserve le droit de modifier ces CG en tout temps. Vous pouvez consulter et imprimer les CG actuelles sur le site www.moncoachingefficace.ch.

2. Abonnements

2.1 Un abonnement valable autorise le client à bénéficier des cours et utiliser le matériel mis à disposition conformément aux prestations convenues aux heures planifiées.

2.2 L'abonnement est personnel et ne peut être transféré à une tierce personne par le client.

2.3 Le client a le droit de demander en tout temps un sur-classement pour passer à un abonnement de valeur supérieure, dont la durée de validité sera de douze mois à partir de la date de modification du contrat. Cependant, le passage à un abonnement de valeur inférieure n'est possible qu'à l'échéance de la durée d'abonnement convenue.

3. Offre

3.1 Marie-Claire Diserens met à disposition non exclusive du client le matériel d'entraînement, durant les cours planifiés. Marie-Claire Diserens se réserve expressément le droit de modifier en tout temps l'emplacement, les heures d'ouverture ou l'équipement dédié aux entraînements.

3.2 Marie-Claire Diserens propose divers cours d'activité physique. En raison du nombre de places limité dans certains cours en groupe, le client peut y participer seulement s'il s'inscrit via son compte en ligne et réserve sa place. Si le nombre maximal de participants est atteint, il est possible que le client ne puisse pas participer à un cours.

3.3 Marie-Claire Diserens, se réserve expressément le droit de modifier en tout temps le plan de cours.

3.4 Marie-Claire Diserens se réserve le droit de modifier en tout temps son offre et ses tarifs, et en particulier de retirer des offres de son catalogue de prestations.

4. Horaires des cours

4.1 Les clients ont le droit de fréquenter les cours et d'utiliser le matériel d'entraînement durant les heures affichées. Des horaires spéciaux s'appliquent aux jours fériés.

4.2 Les heures des cours ainsi que l'offre de cours peuvent en tout temps être modifiés. Le programme des cours peut être consulté sur le site internet.

4.3 Une cessation des activités donne droit à un remboursement.

4.4 Marie-Claire Diserens, coach sport et nutrition ferme durant 5 semaines par année pour vacances. Les dates de ces vacances sont annoncées trois mois avant sur le site internet. Ces fermetures ne donnent droit à aucun remboursement ou prolongation d'abonnement. Ces cinq semaines de fermeture sont incluses dans le prix de l'abonnement mensuel.

5. Droit d'accès

5.1 À la conclusion du contrat, le client acquiert le droit d'utiliser son compte personnel pour réserver les cours.

5.2 À chaque fois qu'il réserve, le client est tenu d'être présent afin de ne pas bloquer la place inutilement.

6. Conclusion du contrat

6.1 L'offre dépend de l'abonnement choisi. Les prestations et produits supplémentaires non compris dans le tarif, mais proposés par Marie-Claire Diserens, ne sont pas inclus dans le montant de l'abonnement et doivent par conséquent être réservés et payés séparément, par exemple entraînements personnalisés, cures, compléments alimentaires.

6.2 L'offre est constituée de toutes les prestations affichées sous un tarif. La conclusion de contrats d'abonnement peut se faire uniquement en ligne. Il n'est pas possible de conclure un contrat d'abonnement par téléphone.

7. Paiement

7.1 Le client s'engage à payer à Marie-Claire Diserens le montant correspondant à la liste des prix pour la participation au cours et à l'utilisation du matériel d'entraînement pendant la durée convenue, et ce, indépendamment de l'utilisation effective de l'offre. Toutes les autres prestations proposées ne sont pas incluses dans ce tarif et doivent être payées séparément

par le client. Indépendamment de l'intervalle de paiement convenu, toutes les prestations de Marie-Claire Diserens doivent être réglées à l'avance.

7.2 En cas de paiement mensuel, le client doit s'acquitter au début de chaque période de paiement et sur toute la durée du contrat du montant mensuel selon la liste des prix.

8. Retard de paiement

8.1 Si le client ne paie pas la somme due dans le délai imparti, il reçoit des rappels (premier avertissement et premier rappel gratuits, deuxième rappel facturé CHF 20.–). Si le client ne paie pas en temps voulu, il est mis en demeure sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire et doit à Marie-Claire Diserens un intérêt moratoire de 5% ainsi qu'un dédommagement pour tout préjudice causé par ce retard (par exemple frais d'encaissement).

8.2 En cas de retard de paiement du client, Marie-Claire Diserens est en droit de faire appel à des tiers spécialisés (par exemple sociétés de recouvrement) ou de confier l'exécution de la réclamation à de tels tiers.

8.3 En cas de retard de paiement, Marie-Claire Diserens se réserve le droit de refuser au client l'accès aux cours, ainsi que de résilier sans délai le contrat d'abonnement.

9. Interruption et/ou suspension pour absence

9.1 En cas d'interruption complète de l'offre imputable à Marie-Claire Diserens plus d'une semaine civile pour d'autres raisons que les cinq semaines de vacances contractuelles, la durée du contrat est prolongée gratuitement de la durée correspondant à l'interruption.

9.2 La durée de l'abonnement convenue contractuellement n'est pas prolongée en cas d'interruption de l'entraînement imputable au client, peu importe la raison, à l'exception de :

- a) Pour des vacances de 2 semaines consécutives au moins, maximum cinq semaines par année.
- b) Maladie, accident ou grossesse, attestés par un certificat médical incluant les dates de début et de fin.
- c) Service civil, protection civile ou service militaire, sur présentation de la convocation.
Séjour certifié de formation à l'étranger, sur indication des dates de début et de fin.
Séjour à l'étranger pour raisons professionnelles, sur présentation d'une attestation écrite de l'employeur incluant les dates de début et de fin.

9.3 Toute interruption doit être demandée deux semaines à l'avance et ne sera octroyée que sur remise des attestations éventuellement requises.

9.4 La comptabilisation de la bonification est réalisée à la première échéance du contrat actuel et après règlement de tous les montants dus.

9.5 Le remboursement en espèces d'une bonification est expressément exclu.

10. Fin du contrat

10.1 Le contrat d'abonnement peut être résilié à l'échéance de la durée contractuelle convenue, dans un délai d'un mois pour la fin d'un mois. Il est automatiquement prolongé sans indication contraire.

10.2 Si le client enfreint une des dispositions de ces CG ou toute autre directive d'utilisation, Marie-Claire Diserens est en droit de dissoudre avec effet immédiat l'abonnement et le contrat correspondant.

11. Protection des données

11.1 À la conclusion du contrat, le client affirme accepter expressément que Marie-Claire Diserens récolte, exploite et traite les données antérieures et futures relatives à son identité (par exemple titre, nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, date de naissance) et à ses activités (par exemple informations sur l'utilisation des services et prestations proposés par Marie-Claire Diserens ou sur la consultation du site internet. Les données sont utilisées afin de fournir les services sollicités, de développer de meilleures prestations, d'offrir et de vendre des biens et services, de vérifier l'identité et la solvabilité, de gérer les risques, d'analyser les transactions et comportements, d'établir les profils des clients ainsi qu'à des fins marketing, analytiques et statistiques internes.

11.2 Le client a l'obligation de communiquer à Marie-Claire Diserens dans un délai de quatorze jours toute modification des données pertinentes pour le contrat (par exemple nom, adresse, adresse e-mail).

11.3 Marie-Claire Diserens traite toutes les informations qui lui sont transmises de manière confidentielle et exclusivement dans le but de traiter le présent rapport contractuel. Par son inscription, le client confirme avoir lu et compris la déclaration de protection des données ainsi que les modalités de traitement de ses données personnelles qu'elle décrit.

12. Responsabilité

12.1 Le client utilise à ses propres risques toutes les offres Marie-Claire Diserens, notamment les cours et le matériel d'entraînement. Il lui incombe de souscrire une assurance adéquate.

12.2 Marie-Claire Diserens exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité pour des dommages directs et indirects. Marie-Claire Diserens décline notamment toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur, d'argent, de vêtement. Il incombe au client de souscrire une assurance adéquate.

12.3 Le client est tenu responsable des dégâts qu'il cause aux installations d'entraînement, ainsi que de la perte d'articles loués et doit rembourser entièrement les frais de réparation et/ou de remplacement à Marie-Claire Diserens.

13. Divers

13.1 Si une ou plusieurs dispositions des présentes CG devaient être entièrement ou partiellement frappées de nullité, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

La disposition frappée de nullité sera remplacée par une disposition juridiquement valable qui s'approche le plus possible du sens et du but de la disposition frappée de nullité. Il en va de même si le contrat ou les CG devaient présenter des lacunes.

13.2 Les présentes CG, le contrat individuel, d'éventuelles dispositions particulières ainsi que la liste des prix font partie intégrante de la relation contractuelle entre Marie-Claire Diserens et le client.

14. Droit applicable et for

Le for exclusif est celui du siège commercial de Marie-Claire Diserens. Le droit suisse est exclusivement applicable.

État : Avril 2021, version 1.0